



ASSEMBLEE GENERALE D'AXA – AVRIL 2022

7 QUESTIONS ECRITES DE LA PART DE RECLAIM FINANCE

**Question 1 - Votre position sur les nouveaux champs pétroliers**

Thomas Buberl, directeur général d'Axa, affirmait : “Notre ambition est de contribuer activement à l'effort collectif de transformation de notre économie. Il n'y a pas de temps à perdre.”. En effet en 2022, le rapport du GIEC souligne que nous avons 3 ans pour agir, et qu'exploiter les réserves d'énergies fossiles actuellement en production et en développement épuiserait le budget carbone restant pour limiter le réchauffement à 1.5°C. Cependant la politique d'AXA permet de continuer à assurer les nouveaux champs pétroliers jusqu'en 2024 et de poursuivre les assurances aux nouveaux champs pétroliers opérés par des entreprises dont vous jugez les plans de transition crédibles et ambitieux (en anglais : “far reaching and credible transition plans”).

- ***Dans un scénario 1,5°C, il faut arrêter dès maintenant les développements de nouveaux champs fossiles.  
Quelles mesures comptez-vous prendre pour ne plus soutenir l'expansion pétrolière avant 2024 ?***
- ***Quand allez-vous exclure tous les nouveaux champs pétroliers, incompatibles avec un scénario 1,5°C, de vos couvertures d'assurances ?***

## Question 2 – Vos couvertures assurantielles aux nouveaux champs gaziers

AXA, cofondateur et leader de la Net Zero Insurance Alliance, s'est engagé à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 suivant une trajectoire visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Or dans sa politique annoncée en octobre 2021, AXA s'est engagé d'ici 2024 à ne pas assurer une partie des nouveaux projets de production pétrolière tout en s'autorisant à assurer les nouveaux champs gaziers, alors même que le scénario Net Zero de l'Agence Internationale de l'Energie publié en 2021 ne laisse aucune place à ces nouveaux champs. Loin d'être une énergie de transition, la combustion du gaz est émettrice de CO<sub>2</sub>, et son extraction ainsi que son transport induisent des fuites de méthane, dont le pouvoir réchauffant - 84 fois plus élevé que celui du CO<sub>2</sub> sur 20 ans - remet en question l'avantage climatique de cette ressource sur le pétrole, argument régulièrement avancé par les grands promoteurs de son utilisation. A l'heure actuelle, 56% des plans d'expansion d'hydrocarbures sont prévus dans le gaz selon Rystad Energy. L'absence de mesures visant à ne plus soutenir ce type de projet affaiblit considérablement la politique climat d'AXA et contredit totalement l'objectif du groupe.

Avec la politique actuelle, AXA peut assurer les nouveaux champs gaziers, et ce malgré l'incompatibilité avec l'objectif de neutralité carbone 1,5°C d'ici 2050 annoncé par le groupe.

- ***A l'heure actuelle, vous n'excluez pas de votre activité underwriting les nouveaux champs gaziers. Quand comptez-vous inclure les nouveaux champs gaziers dans vos exclusions de couvertures d'assurances applicables à partir de 2024 dans votre politique ?***

### **Question 3 - Votre soutien aux nouveaux champs de pétrole et de gaz non-conventionnels**

Alors que près de la moitié de l'expansion pétro-gazière à court terme est non-conventionnelle selon la Global Oil and Gas Exit List publiée par Urgewald en octobre 2021, la politique d'AXA d'octobre 2021 a annoncé cesser d'ici fin 2023 toute couverture d'assurances aux entreprises dont les pétrole et gaz de schiste représentent plus de 30% de leur production et exclure les activités de production et transport des sables bitumineux. La politique est insuffisante car elle exclut les entreprises spécialisées mais laisse de côté de gros producteurs et développeurs de gaz de schiste. Par exemple avec ces exclusions, AXA peut encore assurer un géant pétro-gazier comme ExxonMobil, alors que les pétrole et gaz issus de la fracturation hydraulique de schiste, et le pétrole et gaz de réservoir étanche représentent 22% de sa production et 31% de ses plans de développement (source : Global Oil and Gas Exit List).

En 2021, nous révélions au regard des projets de production en cours de développement, que la production pétro-gazière en région Arctique pourrait augmenter de 20% d'ici 5 ans (source : Reclaim Finance, Drill Baby Drill, septembre 2021). La politique d'AXA ne ferme pas la porte aux soutiens aux forages arctique. En effet, elle ne s'applique qu'à une partie des projets en excluant d'ici 2024 l'extraction pétro-gazière en Arctique pour les entreprises dont plus de 10% de la production vient de la région ou qui représentent plus de 5% de la production totale de la zone. Le seuil d'exclusion relatif de la politique Arctique fait ainsi l'impasse sur les activités pétrolières et gazières d'entreprises comme TotalEnergies, qui figure pourtant parmi les plus gros développeurs en Arctique avec des plans d'expansion à court terme représentant 1,4 milliards de barils. A ces seuils élevés, s'ajoute l'exception des entreprises avec des plans de transition jugés crédibles par AXA.

Par ailleurs, AXA n'a pas encore de politique d'exclusion concernant les champs forages en offshore très profond. Dans la liste des secteurs non-conventionnels tels que définis par l'Observatoire de la Finance Durable, figure également les forages en offshore très profond, qui perturbent la biodiversité marine et représentent un risque nettement plus élevé de marée noire, ainsi que d'atténuation des conséquences en cas de marée noire.

- ***Quand comptez-vous renforcer votre politique afin d'exclure toute forme de soutien aux nouveaux projets de production de pétrole et de gaz de schiste et les forages en Arctique ?***
- ***Quand comptez-vous élargir votre politique afin d'exclure les forages offshores ultra profonds ?***

#### **Question 4 - Votre soutien aux entreprises développant de nouveaux projets de production pétrolière et gazière**

AXA n'applique pas les critères d'exclusion de sa politique "AXA Group Energy Policy - Focus on the Oil and Gas industry" d'octobre 2021 aux entreprises pétro-gazières intégrées disposant des plans de transition les plus crédibles et ambitieux. Aucun des critères listés dans la politique pour évaluer la crédibilité des plans ne porte sur les capex prévus dans les énergies fossiles, alors même que Fatih Birol, directeur général de l'AIE a déclaré en réaction à la publication de son rapport Net Zero qu'il ne faut plus opérer de nouveaux investissements dans le pétrole et le gaz. Par ailleurs, de nombreux critères utilisés dans le benchmark de l'initiative Climate Action 100+, dont AXA fait partie, manquent aujourd'hui au cadre d'analyse dans la politique d'AXA. L'analyse des plans de transition des 36 entreprises du secteur pétro-gazier engagées à travers CA100+ conclut qu'aucune de ces entreprises n'est alignée avec un scénario 1,5°C.

En l'état, et quand bien même AXA affirme vouloir s'appuyer demain sur les autres cadres d'analyse en développement, et notamment le référentiel SBTi, il semble indispensable de revoir immédiatement la liste des critères retenus afin d'opérer une évaluation la plus crédible et robuste possible dès 2022. De la même manière qu'AXA a été le premier assureur à exiger l'arrêt dans le développement du charbon à ses clients, AXA doit faire de l'arrêt de l'expansion pétro-gazière une condition sine qua none à respecter pour bénéficier de nouveaux investissements et souscriptions.

- ***Vous excluez de votre activité underwriting les nouveaux projets d'exploration et production de pétrole d'ici 2024 mais vous prévoyez des exceptions pour les entreprises dotées de plan crédible de transition. Vous engagez-vous à ajouter l'absence de plans de développement pétro-gaziers dans vos critères de sélection des entreprises en transition ?***

### Question 5 - Votre position sur les activités pétro-gazières midstream

Dans la politique d'octobre 2021, AXA exclut les couvertures d'assurances sur les nouvelles activités d'exploration et de production de pétrole. En revanche, AXA ne prend pas de mesures pour limiter ses soutiens aux nouveaux projets midstream tels que la construction d'oléoducs pour transporter le pétrole et le gaz ou la construction d'unités de liquéfaction.

Dans le contexte de la guerre en Ukraine, les nouveaux projets d'unités de gaz naturel liquéfié (LNG) pourraient voir le jour. Leur construction ne permettrait pourtant pas de répondre aux enjeux de court terme car ils sont plus longs à déployer que les énergies renouvelables et iraient à rebours des objectifs climatiques car les infrastructures seraient alors maintenues pendant plusieurs décennies, nous enfermant dans une trajectoire très carbonée à long terme. Selon les experts du GIEC dans le rapport publié en avril 2022, toute nouvelle infrastructure fossile bloque la réduction des émissions ("lock-in") et une large proportion des infrastructures nouvelles et existantes risque de devenir des actifs échoués d'ici 2050 si le réchauffement est limité à 2°C.

- ***Les nouveaux projets d'infrastructures de gaz naturels liquéfiés ne sont pas exclus des couvertures d'assurances proposées par AXA malgré les conséquences sur l'environnement. Quand comptez-vous inclure les nouveaux projets midstream dans votre politique ?***

## **Question 6 - Voter aux Assemblées Générales des entreprises pétro-gazières à l'aune des impératifs climatiques**

De plus en plus d'entreprises du secteur pétro-gazier sollicitent l'avis de leurs actionnaires sur leurs plans climat à travers un dispositif de vote consultatif dit "Say on Climate". Parmi elles, cinq des six majors européennes (BP, Equinor, Repsol, Shell et TotalEnergies).

Aucune de ces entreprises ne dispose aujourd'hui d'un plan crédible de transition, aligné sur 1,5°C. Le Net Zero Company Benchmark produit par l'initiative Climate Action 100+ - dont AXA IM est membre - conclut qu'aucune entreprise du secteur pétrolier et gazier ne dispose à ce jour d'un plan de transition complet et aligné sur 1,5°C. Par ailleurs, notre analyse publiée en février 2022 démontre que si les majors se fixent d'être neutre en carbone d'ici 2050 et de réduire peu à peu l'intensité carbone de leurs activités, elles dépasseront largement leur budget carbone alloué (de 32% d'ici 2035 dans le cas de TotalEnergies).

En 2021, AXA IM avait approuvé les plans climat de TotalEnergies et Shell pour saluer la démarche de consultation des actionnaires, tout en indiquant qu'il serait *"crucial que Total et le reste de l'industrie pétrolière et gazière continuent à relever leur ambition [climatique].* Puisqu'il est désormais établi que le niveau d'ambition de ces plans n'est pas suffisant, il importe que AXA IM en tire les conséquences en s'y opposant.

- ***Étant entendu qu'une coalition d'investisseurs dont AXA est membre a produit une analyse indépendante et détaillée concluant au caractère incomplet et à l'absence d'alignement desdits plans sur l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5°C, comptez-vous voter contre l'approbation de ces plans lors des AG de BP, Equinor, Repsol, Shell et TotalEnergies ?***

## Question 7 - Votre politique d'exception sur le charbon

Au sein de votre "Climate Strategy", vous indiquez faire de rares exceptions à votre politique d'exclusion sectorielle charbon concernant les entreprises dépassant de peu vos seuils d'exclusion mais disposant d'un plan de transition robuste. Vous avez par ailleurs indiqué dans vos réponses aux questions écrites posées lors de l'Assemblée Générale 2021, faire une exception pour l'entreprise Fortum. Le plan de transition de cet énergéticien est pourtant cruellement insuffisant. Effectivement, son plan de sortie du charbon n'est pas détaillé et ne respecte pas les recommandations des scientifiques, avec des centrales à charbon actives jusqu'en 2038 au sein de l'UE. A l'heure actuelle, une des centrales à charbon opérées par la filiale Uniper de Fortum en Russie ne dispose même pas de plan de sortie du charbon. De plus, la stratégie de sortie du charbon de Fortum est peu robuste, avec des actifs cédés ou convertis au gaz plutôt que fermés. Enfin, la crédibilité de l'énergéticien est mise à mal par son action en justice contre l'Etat néerlandais, dont il conteste la date de sortie du charbon, fixée à 2030.

- ***Comptez-vous arrêter tout nouvel investissement sur le marché primaire pour des entreprises qui dépassent toujours, 3 ans après l'adoption de votre politique, les seuils d'exclusions et ne disposent d'aucun plan de transition crédible ?***
- ***Quelle est votre définition d'un plan de transition robuste et comment traitez-vous le cas des entreprises sortant artificiellement du charbon en vendant leurs actifs à d'autres acteurs ou en les convertissant à des sources d'énergies non-soutenables, sans impact matériel sur la réduction nette des émissions ?***